


Formulaire de demande **Dossier d'admission**

Données personnelles		
Nom / prénom *		
Date de naissance *		
N° AVS *	756.	
Lieu d'origine/ canton/nationalité *		
Adresse (Route/NPA/Lieu/ canton) *		
Adresse pour la facturation		
Téléphone *	Bureau :	Privé : *
E-mail *	Bureau :	Privé : *

* à remplir obligatoirement

Merci de joindre les documents suivants à la demande :			
<input type="checkbox"/> Copie d'une pièce d'identité officielle avec photo	par ex. carte d'identité/passeport/permis de conduire ou permis de séjour avec photo. Sur la copie de la pièce d'identité, la date de naissance et le lieu d'origine (pour les étrangers, la nationalité) doivent être visibles à côté du nom.		
<input type="checkbox"/> Copie du certificat AVS	Le numéro à 13 chiffres de l'AVS doit être visible.		
<input type="checkbox"/> Première formation professionnelle	Copie du premier titre obtenu après la scolarité obligatoire, c.-à-d. CFC ou maturité ou une justification avec votre CV expliquant pourquoi vous considérez votre parcours de formation sans certificat de niveau secondaire II devrait être considéré comme équivalent.		
<input type="checkbox"/> Attestation de pratique comme formateur/formatrice	Récapitulation et justification d'expérience pratique d'au moins 4 ans et au minimum 300 heures, à temps partiel, comme formateur/formatrice d'adultes (la pratique comme formateur/formatrice doit être justifiée par des attestations détaillées des employeurs). cf. « fiche info pratique » sur le site www.alice.ch/fr/ada/brevet		
	Certificats modulaires	Date d'établissement du certificat modulaire 	Certificat obtenu par une VAE
<input type="checkbox"/> Copies des certificats modulaires	BF-M1: Animer des sessions de formation pour adultes		non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
	BF-M2: Accompagner des processus de formation en groupe		non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
	BF-M3: Soutenir des processus d'apprentissage individuels		non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
	BF-M4: Concevoir des offres de formation pour adultes *		non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
	BF-M5: Concevoir des sessions de formation pour adultes sur le plan didactique *		non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
	* La supervision doit être mentionnée explicitement sur le certificat de module 4 ou 5 ou par une attestation de l'institution dans un document additionnel.		

☞ *Le certificat du module BF-M1 ou « Certificat FSEA » bénéficie d'une durée de validité illimitée. Les certificats des modules de BF-M2 à BF-M5 ne peuvent pas remonter à plus de 5 ans au moment de la présentation du dossier. Au cas où les certificats modulaires seraient plus anciens, une demande de validation des acquis allégée (VAa) doit être déposée. Ce certificat modulaire servira de document de preuve en plus de l'autoévaluation. Dans tous les cas, nous vous prions de nous envoyer en premier lieu le dossier d'admission complet. Nous vous informerons par la suite de la procédure de VAa.*

Déclaration d'engagement

Par ma signature, je confirme être d'accord avec les indications suivantes :

- Avec cette demande, je confirme avoir pris connaissance et accepté le règlement d'examen et ses directives.
- Par ma signature, j'atteste que toutes les photocopies que j'ai transmises correspondent aux originaux et que toutes les informations données sont conformes à la vérité.
- Moi-même ou l'institution spécifiée règlera la taxe d'admission de CHF 250.- (cf. art. 3.2 directive) dès réception de l'attestation d'admission via le bulletin de versement annexé à l'attestation d'admission. Dans un second temps, après réception du dossier de qualification auprès de la vérification centralisée, résultera la taxe de vérification de CHF 200.-.
Pour chaque demande de certificat modulaire, un montant total de CHF 450.- devra être acquitté.
- Je confirme avoir pris connaissance des raisons pour lesquelles je peux déposer une demande écrite de récusation d'un(e) experte) de la vérification centralisée (cf. Directives-EPF art. 3.4).
- En soumettant la présente demande, je confirme avoir pris connaissance des informations suivantes concernant la protection des données :

Les noms des titulaires du brevet fédéral sont publiés et répertoriés dans un registre tenu par le SEFRI et accessible au public. Les noms, prénoms et domicile des titulaires du brevet fédéral peuvent également être publiés dans le rapport annuel de la FSEA et sur son site www.alice.ch/fr, et ils sont enregistrés auprès de la Commission assurance qualité (CAQ) de la FSEA.

Aucune autre donnée personnelle ni les adresses ne seront communiquées à des tiers. Demeurent réservées les dispositions de la législation sur la protection des données (cf. Règlement art. 13). Les documents remis seront archivés durant 10 ans au maximum par le secrétariat général du système modulaire FFA et ensuite détruits.

Lieu/date

Signature

Veillez n'envoyer ce formulaire de demande signé et les documents annexés (copies) que lorsque vous disposez de TOUTES les preuves nécessaires à l'adresse suivante :

Secrétariat romand FFA
FSEA
Ch. des Plantaz 11A
1260 Nyon

Remarques

Suite de la procédure

- Vous recevrez un accusé de réception de votre dossier et une facture pour l'admission. Votre dossier ne sera transmis à la CAQ que lorsque la taxe aura été réglée.
- Les séances d'examen des dossiers par la CAQ avec un représentant du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) ont lieu au moins trois fois par année. Les dates de séances sont publiées sur notre site : <https://alice.ch/fr/devenir-formateur/diplomes-ffa/brevet-federal-de-formateurformatrice-dadultes/>
- Si la décision est positive, vous recevrez, au plus tard trois semaines après la séance de la CAQ, une décision d'admission à la vérification centralisée. Une décision négative est motivée par écrit.
- Avec la décision d'admission à l'examen, vous recevrez une facture concernant les taxes pour la vérification finale centralisée. Votre dossier de qualification ne sera traité qu'à réception du paiement.
- Merci de prendre note que pour le dossier de qualification, chaque document d'évaluation des modules accordé par un-e formateur-trice agréé-e doit être signé (au moins électroniquement), afin de pouvoir être pris en compte lors de la vérification centralisée. L'intégralité du dossier est de la responsabilité du/de la candidat-e. Un dossier incomplet conduit à une évaluation négative des documents d'évaluation des compétences transmis.